

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE QUÉVREVILLE LA POTERIE**

DÉLIBÉRATION N° 2026-26

Le vingt et un mars deux mil-six à 9h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Benoit HUE**, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage 16/03/2026

Etaient Présents :

Messieurs Benoit HUE, Christophe GOURLAOUEN, Sebastien CLOAREC,
Cédric LEFEBVRE, Maxime DUPRÉ, Donovan LIOT, Bruno DARONAT, Romain VILLALBA

Mesdames Stéphanie LAGARDE, Christine DESHERBAIS, Anne-Julie ARIBAUD,
Peta DELWAULLE, Julie LEROY, Alexandra MOREAU, Joëlle VIGER

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Julie ARIBAUD

NOMBRE DE CONSEILLERS Formant la majorité des membres en exercice

<i>EN EXERCICE : 15</i>
PRESENTS : 15
VOTANTS : 15

N° 2026-26 : Désignation des délégués suppléants et titulaires aux commission extérieures

Monsieur le Maire propose d'arrêter les délégués aux différentes commissions des syndicats intercommunaux :

- Délégué communautaire
Titulaire : Monsieur Benoit HUE
Suppléant : Madame Stéphanie LAGARDE
- Délégué RÉCRÉA4
Titulaire : Monsieur Christophe GOURLAOUEN
Suppléant : Madame Christine DESHERBAIS
- Délégué SICAPER
Titulaire : Monsieur Benoit HUE
Suppléant : Monsieur Sébastien CLOAREC
- Délégué du Comité des Élus
Titulaire : Monsieur Benoit HUE
Suppléant : Madame Anne-Julie ARIBAUD
- Délégué Europe Inter Echange
Titulaire : Monsieur Benoit HUE
Suppléant : Madame Peta DELWAULLE

- Délégué Collectivités Forestières de Normandie
Titulaire : Madame Anne-Julie ARIBAUD
- Délégué Correspondant défense
Titulaire : Madame Anne-Julie ARIBAUD
- Délégué Arbre Remarquable :
Titulaire : Madame Anne-Julie ARIBAUD
- Délégué Bassin versant de l'Andelle
Titulaire : Monsieur Cédric LEFEBVRE
Suppléant : Monsieur Maxime DUPRÉ
- Délégué électoral commission de contrôle
Titulaire : Madame Joëlle VIGER
Suppléant : Madame Peta DELWAULLE

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, VALIDE les délégués titulaires et suppléants.

Fait et délibéré en séance du 21 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Benoit HUE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.